

Séance du 8 mars 2010.

Membres en exercice :11
Membres présents : 10
Absents excusés : 1

L'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal du 8 mars 2010 a été transmis aux conseillers municipaux le 1 mars 2010, publié et affiché aux portes de la Mairie.

Sous la Présidence de Monsieur Jacques HELFTER, Maire

Présents Mmes et MM. les conseillers Municipaux :

- | | |
|------------------------|----------------------|
| 1. HELFTER Jacques | 6. HAUG Jean-Jacques |
| 2. CHRIST Jean Georges | 7. ADAM Denis |
| 3. FRANTZ Yvette | 8. HERMANN Gilles |
| 4. GAUTSCH Bénédicte | 9. KRETZ Patrick |
| 5. SPITZ Christiane | 10. KRETZ Claude |

Excepté absent et excusé : Christian GRAYER.

Monsieur le Maire Jacques HELFTER ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Municipal, il demande également le rajout d'un point à l'ordre du jour :

- Nomination d'un correspondant sécurité routière auprès de la DDE

ADOPTE A L'UNANIMITE

1. Approbation du Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 25 janvier 2010.

Le conseil adopte à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 25 janvier 2010.

2. Demande d'adoption du compte administratif 2009.

Vu les documents et justifications présentés
Après avoir entendu le maire dans ses explications
Sous la présidence du premier adjoint
Le conseil Municipal après en avoir délibéré
Monsieur le Maire s'étant retiré de la séance ;

CONSTATE la concordance avec les indications du compte de gestion relative aux reports à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice, au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie et aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser

ADOPTE LE COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2009, arrêté aux chiffres suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Total Dépenses : 169 978,56 €

Total Recettes : 366 401,11 €
Excédent : 196 422,55 €
SECTION D'INVESTISSEMENT :
Total Dépenses : 567 143,76 €
Total Recettes : 423 000,06 €
Déficit : 144 143,70 €

ADOPTE A L'UNANIMITE.

3. **Demande d'adoption du compte de gestion 2009**

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009 ;

APRES s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

CONSIDERANT QUE la vérification des comptes et pièces justificatives n'a donné lieu à aucune observation ;

APRES en avoir délibéré

DECIDE

DE DECLARER que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2009 par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle, ni observation, ni réserve de sa part.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

4. **Affectation du résultat 2009.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2009 du budget

STATUANT SUR l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2009 ;

CONSTATANT QUE le compte administratif présente un excédent de fonctionnement cumulé de :
196 422,55 €

DECIDE D'AFPECTER le résultat comme suit :

Affectation obligatoire

- à l'apurement du déficit d'investissement **144 143,70 €**
(compte 1068)

Solde disponible **52 278,85 €**

Affecté comme suit :

À l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)

ADOPTE A L'UNANIMITE

5. **Examen du budget primitif 2010**

APRES avoir entendu le maire dans ses explications

APRES en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL

ADOPTE LE BUDGET PRIMITIF 2010 arrêté aux chiffres suivants :

Total des dépenses de la section de fonctionnement :	249 651.85 €
Total des recettes de la section de fonctionnement :	249 651,85 €
Total des dépenses de la section d'investissement :	289 353.70 €
Total des recettes de la section d'investissement :	289 353.70 €
Total du budget en dépenses et recettes :	539 005,55 €

Les crédits sont spécialisés par chapitre

ADOPTE A L'UNANIMITE

6. Demande de fixation des taux d'imposition 2010

Le conseil municipal décide sur proposition du maire de baisser le niveau des taux 2010 par rapport à celui de 2009, conformément au tableau ci-après, pour tenir compte du transfert de la contribution au SDIS à la Communautés de communes de Benfeld et Environs.

Libellé	Taux votés	Bases d'imposition	Produit correspondant
Taxe d'habitation	7.13 %	401 300	28 623 €
Taxe foncière (bâti)	7.13 %	318 200	22 688 €
Taxe foncière (non bâti)	31.19 %	24 700	7 704 €
Taxe professionnelle	10.17 %		
Total			59 004 €

La compensation-relais pour 2010 (en remplacement de la suppression de la taxe professionnelle) est de 18 210 €

Le montant des allocations compensatrices est de 6 689 €

Soit un total prévisionnel I pour 2010 de 83 904 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

7. Demande d'adoption des subventions 2010

APRES avoir entendu le maire dans ses explications

CONSIDERANT l'intérêt local

APRES en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL

Alloue les subventions suivantes :

CCAS de Witternheim	1 600 €
A.R.C.	70 €
ADEIF	100 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	100 €
ASS.REG.AIDE AUX HAND. MOTEURS	70 €
AGF	50 €
CERCLE SPORTIF ST SEBASTIEN	100 €
CHORALE STE CECILE	100 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

8. **Demande d'adoption de l'état de la dette au 1^{er} janvier 2010**

		Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Banque	opération	taux										
CA	Rue de l'école	4,35	8820	8820	8820	8820	8820					
DEXIA	Hall sportif	5,66	2158	2159	2160	2161						
DEXIA	Zone 30	4,1	9226	8954	8662	8410	8135	5871	5664	5460	5256	3383
Total			20204	19933	19642	19391	16955	5871	5664	5460	5256	3383

ADOPTE A L'UNANIMITE.

9. **Rémunération de l'agent recenseur.**

Le Maire explique qu'il s'agit de déterminer le montant de rémunération de l'agent recenseur pour les travaux effectués dans le cadre du recensement qui a eu lieu sur Witternheim du 21 janvier au 20 février 2010. Le maire propose de reverser la dotation provenant de l'INSEE à l'agent recenseur soit un montant de 1058€.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

10. **Commande prestation de contrôle accès handicapé école**

En vue d'obtenir, la clôture du projet de rénovation de l'école, le Maire explique qu'il est nécessaire d'avoir une attestation réalisée par un organisme agréé pour l'accessibilité des handicapés. Suite à la consultation, plusieurs offres de service ont été réceptionnées. La société Veritas a été retenue pour un montant de 380€ HT.

Le Conseil Municipal

DECIDE**D' AUTORISER** le Maire a signer le contrat de prestation.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

11. **Travaux de rénovation à la mairie (remplacement gouttières)**

Un devis a été présenté d'un montant de 600€ HT. Les travaux seront effectués en régie communale.

ADOPTE A L'UNANIMITE

12. **Divers et informations :**

- **Demande de prise en charge de l'affiliation à l'UDSP pour l'amicale des sapeurs pompiers :** La commune avait pris une décision, l'année du transfert du corps communal en corps départemental afin de prendre en charge une partie de la cotisation juste pour l'année

concernée. Après vérification du Maire auprès des autres communes alentours, aucune commune autre que Witternheim ne prends en charge tout ou partie de la cotisation. Le Maire propose de renouveler la participation à la cotisation à l'UDSP pour l'année 2010.

Le Conseil Municipal

DECIDE De prendre à sa charge la facture de l'UDSP

.

ADOPTE A L'UNANIMITE

- **Nomination d'un correspondant sécurité routière auprès de la DDE :** Sur demande de la DDE, un correspondant sécurité routière doit être nommé pour faire le lien entre la commune et la DDE. A l'Unanimité le conseil Municipal décide de nommer Monsieur Claude KRETZ
- **Etang :** à compter du 1^{er} avril, un étang est à nouveau disponible à la location. Une adjudication aura lieu le samedi 27 mars dans l'après midi. Le deuxième étang libre sera rajouté également en vue de location.

Plus aucune prise de parole n'étant demandée, la séance est levée à 22h30.

Suivent les signatures au registre des membres présents du Conseil Municipal.